

Règlement jeu concours novembre 2014 :

Société Organisatrice :

La société Racer 110%, société à responsabilité limitée inscrite au registre du commerce de Saintes, dont le siège social se trouve au 13 A rue des Cerisiers – 17100 Les Gonds, organise un jeu concours qui prendra fin le 01 Décembre 2014 à 12h un jeu concours sur le site : www.racer110.com

Accès et période du jeu :

Le jeu concours sera accessible en se connectant au site internet : www.racer110.com

Le jeu se déroulera tout le mois de Novembre et se terminera le 01 Décembre 2014 à 12h (midi) date et heure française de connexion faisant foi, de manière continue.

Communication du jeu concours :

La communication sur le jeu concours sera effectuée :

- Mailing envoyés à la BDD de Racer 110%
- Plan média digital
- Site Web : www.racer110.com

Thème du concours :

Le jeu concours portera sur le lancement du nouveau site de vente en ligne de la marque Racer 110%.

Conditions de participation :

Ce tirage au sort s'adresse à toute personne résidante en France, à l'exception de :

- Toute personne ayant un lien de parenté direct ou indirect avec les membres du jury.
- Personnes ayant participé à l'élaboration du concours. (société Racer 110% ainsi que l'agence HD Diffusion et le personnel organisateur).

La participation au jeu concours est gratuite.

Participation :

La participation au jeu concours implique une inscription, l'inscription se fait de manière continue sur le site internet www.racer110.com durant toute la période de jeu, l'heure de la réception de l'inscription sur le serveur informatique de données de la société organisatrice faisant foi.

Inscription au jeu :

Pour valider votre inscription, il vous suffit de vous inscrire sur le site internet : www.racer110.com/jeu-concours au plus tard le 01 Décembre à midi, date et heure française faisant foi.

- ✓ Premièrement vous devez vous connecter au site internet et cliquer sur le cadre jeu concours en dessous du slider, ou sur le lien prévu à cet effet dans le mailing.
- ✓ Sur la page du jeu concours, le participant se doit de remplir les champs :
 - Le nom du participant au jeu concours
 - Le prénom du participant au jeu concours
 - L'adresse mail du participant au jeu concours
- ✓ Le participant doit ensuite valider son inscription en acceptant le contenu du règlement en cochant sur la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton : JE VALIDE
- ✓ L'inscription est validée si :
 - Tous les champs sont remplis
 - Le règlement a été accepté

Tout autre moyen de participation ne sera pas pris en compte. Le concours est limité à une participation par personne sur toute la durée du concours. S'il est constaté qu'un participant à participé plusieurs fois, la première participation sera validée et les autres annulées.

Il est formellement interdit à tous les participants de jouer plusieurs fois avec différentes adresses électroniques ainsi que l'adresse électronique d'un tiers. S'il est constaté qu'un participant a joué à partir de différentes adresses électroniques et/ou à partir d'adresse électronique d'un tiers la ou les inscriptions seront dès lors automatiquement annulées.

Le participant au jeu concours s'engage à fournir les informations exactes de son identité. La validation du présent règlement de jeu l'engage à faire preuve de son identité. L'organisateur se réserve le droit de vérifier les informations fournies après validation du règlement et de l'inscription.

Toutes informations inexactes, fausses, incomplètes, contrefaites fera de votre inscription une inscription invalide.

Pour participer il est important de détenir un accès à internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

Conditions de sélections :

A la fin du jeu il sera organisé un grand tirage au sort pour désigner le gagnant parmi les participants ayant validés leur inscription avant la date de fin du jeu. C'est-à-dire le 01 Décembre à 12h (midi). Une seule participation au tirage au sort par participant est autorisée pendant toute la durée du jeu. S'il est constaté qu'un participant a envoyé plusieurs formulaires d'inscription, le premier sera en effet validé et les suivants annulés.

Respect du bon déroulement du jeu :

Tout participant s'interdit de mettre en place tout procédé nuisible au bon déroulement du jeu. Chaque participant a pour devoir de respecter le bon déroulement du jeu, conformément au règlement.

L'organisateur du tirage au sort se réserve le droit de disqualifier tout participant nuisant au bon fonctionnement du jeu, du site internet ou manquant aux obligations du présent règlement. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, écourter ou d'annuler le jeu, en raison d'évènement indépendant de sa volonté. Si pour une raison quelconque le jeu ne pouvait pas se dérouler comme prévu, suite à un piratage informatique par exemple, qui mettrait en péril les informations des participants, le bon déroulement du jeu. L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de reporter le jeu sans que les participants le tiennent pour responsable de ce désagrément.

Lots :

Le lot mis en jeu est le suivant :

1 casque Scorpion VX-15 AIR UNI BLANC en taille L d'une valeur de 139.90€

Mise en possession du lot :

Après désignation du gagnant, Racer 110% enverra un mail au gagnant afin de s'entendre sur la fixation d'un rendez-vous. Dans le but que le gagnant profite au mieux de son lot.

Sans réponse de la part de la gagnante, (4 semaines après la date de fin du concours) le lot sera remis en jeu par l'organisateur. L'organisateur n'étant pas tenu de faire de recherches complémentaires.

Ce lot offert est nominatif et ne peut être cessionnable à une tierce personne. Cette dotation ne peut répondre à la demande d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par un équivalent.

Communication sur l'identité du gagnant :

En acceptant le présent règlement, le participant donne droit à l'organisateur d'utiliser son nom et prénom dans ses messages de communication en rapport avec le concours et quel que soit le support de diffusion utilisé, en France métropolitaine durant trois (3) mois à compter de la date de clôture du jeu concours. Cette utilisation ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de dotation ou toute autre contrepartie que le lot déjà gagné.

Les résultats vous seront communiqués le 02 Décembre 2014 sur les réseaux sociaux et un mail sera envoyé au gagnant.

Réclamations :

En participant au concours et après avoir coché la case acceptation du présent règlement vous reconnaissez avoir pris connaissance du présent règlement et sans possibilité de réclamation par la suite.

Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir à la société organisatrice par écrit. Il ne sera donc répondu à aucune demande sur l'interprétation du règlement par adresse électronique ou autre. De plus, aucune réponse ne sera donnée, si une demande d'interprétation est faite plus de 15 jours après la fin du concours.

Informatique et libertés :

Pour participer au concours, les participants doivent fournir des informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées par la société organisatrice. Au sein de laquelle les données seront traitées et automatisées. Cela conformément aux lois informatiques et libertés du 6 janvier 1978 et 6 août 2004.

Les participants disposent d'un droit d'accès à leurs données, de modification, rectification et de suppression. Afin d'exercer leur droit les participants peuvent écrire à HD Diffusion 55 rue Béthencourt, 17000 La Rochelle.

Ces données seront utilisées par l'organisateur à des fins commerciales sous réserve de l'acceptation du présent règlement par les participants.

Responsabilité :

L'organisateur du concours engage sa responsabilité jusqu'à la délivrance de la dotation.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau internet ainsi que toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude pouvant entraîner une défaillance du système et remettant en question la sécurité et la gestion du jeu.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaillance du système internet, informatique ou encore de la qualité de l'équipement des internautes, pouvant avoir des répercussions sur le bon acheminement des informations nécessaires à la validation de votre formulaire de participation au concours.

Ainsi la qualité de l'organisateur ne pourra être remise en question si les formulaires d'inscriptions ne sont pas enregistrés, sont incomplets ou impossibles à vérifier.

Dépôt du règlement :

Le règlement du concours est disponible sur le site internet : www.racer110.com, et peut y être imprimé.

A titre gratuit, la société organisatrice peut se voir envoyer une copie écrite du règlement du concours, cette demande devra être faite avant la date de clôture du concours, le 01 Décembre 12h (midi). Toute demande de copie écrite devra être adressée par courrier à : HD Diffusion 55 rue Béthencourt, 17000 La Rochelle. Timbre de la demande, conformément

au tarif lent en vigueur. Cette demande devra être accompagnée du nom, prénom, adresse du participant ainsi que d'un relevé d'identité bancaire.